

**MISE EN CONFORMITE ET REMPLACEMENT DES  
SSI DE TROIS COLLEGES MALOUINS**

**MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE**

---

**AVENANT n°1**

**AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE N°2023-0070  
passé le 02/03/2023 avec l'entreprise ARMOR INGENIERIE**

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
Pôle Territoires et services de proximité / Agence du Pays de Saint-Malo / Service  
Construction  
26bis Rue Raphael de Folligné  
35350 LA GOUESNIERE

# AVENANT N°1 au marché n° 2023-0070

## Entre les soussignés :

Jean Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

1 avenue de la Préfecture

CS 24218

35042 RENNES CEDEX

représentant le Département d'Ille-et-Vilaine et dénommé ci-après « le pouvoir adjudicateur »,

**d'une part,**

**et**

L'entreprise :

ARMOR INGENIERIE

5C Rue de la Ville Néant

BP4

22360 LANGUEUX

N° SIRET : 333 658 904 000 37

Courriel : marie.flageul@armoringenieurie.fr

Représentée par : M. Stéphane AIGU et dénommée ci-après « le titulaire », **d'autre part,**

## IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Par marché n°2023-0070 en date du 02/03/2023, les prestations citées en titre du présent document ont été confiées à l'entreprise ARMOR INGENIERIE, titulaire du contrat.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT AU MARCHE**

### 1.1 - Modifications introduites par le présent avenant

Le présent avenant a pour objet de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux issus des études APD ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

## **ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APPORTEES AU MARCHE**

### 2.1 Fixation du coût prévisionnel définitif des travaux

L'estimation prévisionnelle des travaux (Ef) arrêtée au stade de la négociation du marché était de 350 000.00 € HT.

Au stade de l'APD approuvé par la Commission Permanente en date du 08 juillet 2024, le **coût prévisionnel définitif des travaux (Ed) est fixé à 350 000.00 € HT (valeur mai 2024), soit 420 000.00€ TTC.**

## 2.2 Fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

L'estimation définitive (Ed) et l'estimation prévisionnelle (Ef) du coût des travaux étant identiques le forfait de rémunération définitif (Fd) est obtenu par application de la formule suivante :

$$\mathbf{Fd = Fp}$$

Le forfait provisoire de rémunération de la mission de base a été fixé à 34 650.00 €HT lors de la remise des offres.

**Le forfait définitif de rémunération (mission de base) s'établit donc à 34 650.00 € HT.**

## **ARTICLE 3 - MONTANT DE L'AVENANT ET NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Le présent avenant ne modifie pas le montant du marché public qui se décompose comme suit :

	<b>Montant en euros HT</b>	<b>Montant en euros TTC</b>	<b>Pourcentage d'augmentation</b>
Mission de base	34 650.00	41580.00	
Missions complémentaires	NC	NC	
<b>Montant Marché initial</b>	<b>34 650.00</b>	<b>41 580.00</b>	
Avenant n°1	0	0	0
<b>Nouveau montant marché après avenant</b>	<b>34 650.00</b>	<b>41 580.00</b>	<b>0</b>

## **ARTICLE 4 - CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL**

Toutes les autres clauses et conditions du contrat initial restent maintenues et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire du contrat renonce à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse, pour tous faits antérieurs à la signature du présent avenant.

## **ARTICLE 5 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prendra effet à compter de la date de sa notification.

**ARTICLE 6 – SIGNATURE DU TITULAIRE DU MARCHE**

Fait en un seul exemplaire

**ARTICLE 7 – SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

#signature#

**DOSSIER :****23-037 - Remplacement du SSI****RECAPITULATIF ESTIMATION DES TRAVAUX**

	COLLEGE CHARCOT	COLLEGE CHATEAUBRIAND	COLLEGE LE BOCAGE
LOT N°1 PLATERIE CLOISONS SECHES FAUX PLAFOND MENUISERIES INTERIEURES	50 000,00 €	55 000,00 €	20 000,00 €
LOT N°2 REVETEMENTS SOLS REVETEMENTS MURAUX NETTOYAGE	15 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €
LOT N°4 ELECTRICITE	80 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €
LOT N°5 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	12 000,00 €	8 000,00 €	<del>8 000,00 €</del>
<b>TOTAL € HT</b>	<b>157 000,00 €</b>	<b>133 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
<i>TOTAL € TTC (TVA 20%)</i>	<i>188 400,00 €</i>	<i>159 600,00 €</i>	<i>72 000,00 €</i>
<b>TOTAL DES 3 COLLEGES € HT</b>	<b>350 000,00 €</b>		